

Le 4 Avril 1913.

Monsieur le Président,

Sur les instructions reçues
de mon Gouvernement, j'ai
l'honneur de vous informer
que le Ministère Royal des
Travaux Publics a décidé de
s'inscrire, en qualité de
membre collectif permanent,
à l'Association Internationale
permanente des Congrès de
la route, en accordant, dans
ce but, une contribution
annuelle de 1500 lire.

Monsieur le Président

l'Association Internationale
permanente des Congrès de la route
1 Avenue d'Éna Paris

Je vous serai reconnaissant
de vouloir bien me faire
connaître de quelle façon
devra s'effectuer le paiement
de la somme susdite, et de
me communiquer le nom, prénom
et qualité de la personne qui
devra en délivrer quittance.

Veuillez agréer, Monsieur
le Président, les assurances
de ma considération très-distinguée.
L'Ambassadeur d'Italie

